

COMMUNE DE CHATILLON-SUR-CHALARONNE (Ain)

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 MARS 2026**

N°DCM-2026-010

OBJET :

FINANCES

Communauté de Communes de
la Dombes

Attributions de Compensation
pour le Service Public de la
Petite Enfance (SPPE)

Membres en exercice : 27
Membres présents : 24
Membres votants : 27

L'an deux mille vingt-six le deux mars à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Châtillon-sur-Chalaronne, s'est réuni en mairie, après convocation en date du 24 février 2026, sous la présidence de M. Patrick MATHIAS, Maire.

M. le Maire ouvre la séance, il procède à l'appel des conseillers :

Etaient présents :

M. MATHIAS - M. PERREAULT - Mme BIAJOUX - M. JACQUARD -
M. MORIN - Mme ROBIN - M. MARTINON -
M. CURNILLON - Mme RAVOUX - Mme SOUPE - Mme BROCHARD -
M. DI CARLO - Mme BUJALANCE MERLIN - Mme COUTURIER -
M. GINDRE - Mme FETTET-RICHONNIER - M. DECOMBLE -
M. POCHON - M. DUPUPET - M. JANNET - M. LEGRAS - Mme
D'ALMEIDA - Mme COLLOVRAY - M. FROMONT.

Absents ayant donné un pouvoir :

Mme BAS-DESFARGES représentée par Mme ROBIN - Mme CARLOT-
MARTIN représentée par M. PERREAULT - Melle ROUSSEL représentée
par Mme BIAJOUX.

Absent : néant.

Madame Stéphanie COUTURIER est élue pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

* * *

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles,

Vu le Code Général des Impôts ;

Vu la loi n°2023-1196 du 18 décembre 2023 pour le plein emploi qui a mis en place la notion d'Autorité Organisatrice de l'accueil du jeune enfant avec quatre compétences associées, et prévu un accompagnement financier de l'Etat pour les communes de plus de 3 500 habitants ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire de la Dombes n°20250313-42 du 13 mars 2025 portant modification de la définition de l'intérêt communautaire de la compétence optionnelle « *action sociale d'intérêt communautaire* » par intégration des missions des autorités organisatrices de l'accueil du jeune enfant ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire de la Dombes n°20260122-18 du 22 janvier 2026 approuvant les montants des Attributions de Compensation aux communes membres pour 2026 ;

Vu le rapport d'évaluation des charges transférées adopté par la CLECT de la Dombes, en date du 5 janvier 2026, concernant la restitution de la base de loisirs « La Nizière » à la Commune de Saint-Nizier-le-Désert et le Projet Alimentaire Territorial ;

Considérant les montants de 20 328,13 € attribués à la Commune de Châtillon-sur-Chalaronne et de 24 393,75 € attribués à la Commune de Villars-les-Dombes par arrêté ministériel du 22 octobre 2025 ;

Considérant que les communes de Châtillon-sur-Chalaronne et de Villars-les-Dombes n'exercent pas les compétences d'Autorité Organisatrice de l'accueil du jeune enfant, qui ont été transférées à la Communauté de Communes de la Dombes ;

... / ...

Considérant que les Attributions de Compensation (AC) sont établies comme suit :

Communes	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
ABERGEMENT-CLEMENCIAT	61 902,00 €	0,00 €
BANEINS	53 806,00 €	0,00 €
BIRIEUX	-285,00 €	25 581,00 €
BOULIGNEUX	-32 026,00 €	60 689,00 €
CHALAMONT	507 796,00 €	60 000,00 €
CHANEINS	103 646,00 €	0,00 €
CHATENAY	44 177,00 €	22 048,00 €
CHATILLON LA PALUD	197 876,00 €	0,00 €
CHATILLON SUR CHALARONNE	2 157 883,00 €	-14 683,00 €
CONDEISSIAT	99 699,00 €	0,00 €
CRANS	24 277,00 €	19 714,00 €
DOMPIERRE SUR CHALARONNE	34 780,00 €	0,00 €
LA CHAPELLE DU CHATELARD	-221,00 €	28 977,00 €
LAPEYROUSE	-9 924,00 €	32 766,00 €
LE PLANTAY	79 936,50 €	0,00 €
MARLIEUX	11 370,00 €	32 509,00 €
MIONNAY	103 210,00 €	59 452,00 €
MONTHIEUX	44 362,00 €	35 846,00 €
NEUVILLE LES DAMES	168 332,00 €	0,00 €
RELEVANT	47 171,00 €	0,00 €
ROMANS	68 146,00 €	0,00 €
SAINT ANDRE DE CORCY	632 793,00 €	13 000,00 €
SAINT ANDRE LE BOUCHOUX	36 397,00 €	0,00 €
SAINT GEORGES SUR RENON	16 680,00 €	0,00 €
SAINT GERMAIN SUR RENON	21 567,00 €	0,00 €
SAINT MARCEL	-27 758,00 €	35 140,00 €
SAINT NIZIER LE DESERT	116 200,50 €	0,00 €
SAINT PAUL DE VARAX	118 851,00 €	0,00 €
SAINT TRIVIER SUR MOIGNANS	496 387,00 €	0,00 €
SAINTE OLIVE	-5 959,00 €	22 678,00 €
SANDRANS	49 422,00 €	0,00 €
SULIGNAT	59 764,00 €	0,00 €
VALEINS	14 514,00 €	0,00 €
VERSAILLEUX	52 889,00 €	16 512,00 €
VILLARS LES DOMBES	566 041,00 €	62 494,00 €
VILLETTE SUR AIN	137 096,00 €	0,00 €
TOTAUX	6 050 798,00 €	512 723,00 €

... / ...

Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité (27 voix pour),

APPROUVE les modifications d'Attributions de Compensation décrites dans le tableau ci-dessous :

Communes	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
CHATILLON-SUR-CHALARONNE avant	2 157 883,00 €	-14 683,00 €
Révision libre proposée	- 20 328,13 €	
CHATILLON-SUR-CHALARONNE après	2 137 554,87 €	-14 683,00 €
VILLARS-LES-DOBES avant	566 041,00 €	62 494,00 €
Révision libre proposée	- 24 393,75 €	
VILLARS-LES-DOBES après	541 647,25 €	62 494,00 €

Autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à la mise œuvre de la présente délibération.

Ainsi délibéré le 2 mars 2026

Le Maire,
Patrick MATHIAS



A blue circular official stamp of the Municipality of Chatillon-sur-Chalaronne is placed over the signature. The stamp contains the text 'MAIRIE de CHATILLON-SUR-CHALARONNE' around the perimeter and '01400' at the bottom. The center of the stamp features a coat of arms with a castle tower and a figure. The signature is written in black ink over the stamp.

Secrétaire de séance
Stéphanie COUTURIER



A blue ink signature of Stéphanie Couturier is written over the text.

Acte rendu exécutoire après :
Affichage ou notification
Le : **11 MARS 2026**
Et dépôt en Préfecture
Le : **11 MARS 2026**

Pour extrait conforme.
Au registre sont les signatures.